

COMMUNE DE RIOUX MARTIN

2021/ 17**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 25 mai 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt cinq mai à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de RIOUX MARTIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gaël PANNETIER, Maire.

**Présents** : PANNETIER G. DEMPTOS B. NAU E. ANTOINE L JALLET B. VESSIERE JF..  
MERCADÉ MJ. BERNARD S. MILHAC JP. MAIS MC

**Absents excusés** : MATHIEU A

**Secrétaire de séance** : ANTOINE L

**Objet** : indemnité confection de budget

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que depuis janvier 2020, suite à changement de réglementation, les collectivités ne doivent plus verser d'indemnité de conseil au comptable public.

Par contre l'indemnité de confection de budget peut être maintenue, à savoir pour la Commune de RIOUX MARTIN, la somme de 30.49 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le maintien ou non de cette indemnité.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents

**DECIDE** de ne plus accorder cette indemnité de confection de budget au Comptable Public.

Pour copie conforme,

le maire,

PANNETIER Gaël

